

La formation est dans le viseur de programmes d'économies cantonaux et de déficits structurels un peu

# DES MILLIERS DE

«ARIANE GIGON, ZÜRICH

**Finances publiques** » Un cercueil: enseignants neuchâtelois et argoviens ont utilisé, hier, la même métaphore pour illustrer la menace fatale pesant, selon eux, sur l'instruction publique. A Aarau, un défilé de quelque 8000 personnes, selon les organisateurs, a réuni enseignants, mais aussi policiers et professionnels de la santé. Dans le canton de Neuchâtel, plusieurs centaines d'enseignants en grève ont protesté contre la grille salariale (voir ci-contre).

Les cantons romands ne sont toutefois pas touchés comme la Suisse alémanique par l'actuelle vague de programmes d'économies. Outre le canton d'Argovie, ceux de Lucerne et de Schwyz sont en train d'adopter des mesures, comprenant, entre autres, des hausses d'impôts.

La pilule n'est pas facile à faire passer auprès des citoyens contribuables. Des hausses ont été rejetées dans les urnes cette année dans les cantons de Schaffhouse et de Schwyz. Les Zougois, dont le canton est pourtant l'un des plus riches de Suisse, se prononceront à la fin novembre (voir ci-dessous).

## Bonne conjoncture

«En Suisse alémanique, de nombreux cantons ont profité de la bonne conjoncture pour accorder des allègements fiscaux durant les années 2003 à 2008, voire 2009, explique Nils Soguel, professeur de finances publiques à l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne. Aujourd'hui, on en découvre les conséquences. Car les assiettes fiscales peuvent se réduire très vite, surtout en ce qui concerne les personnes morales.»

Ainsi, le canton d'Argovie a accordé des baisses d'impôts en 2007, 2008 et 2013. Une erreur? «Non, répond le député cantonal Pascal

Furer (udc), président de la commission de planification des dépenses et des finances du Grand Conseil argovien. Les recettes fiscales ont continuellement augmenté ces dernières années. Le canton a un problème de dépenses, non pas de recettes.»

## «Nous devons éliminer notre déficit structurel»

Pascal Furer

Ce n'est pas l'avis des enseignants, selon qui les projets actuels de «coupes dans la formation» sont les conséquences directes d'un «manque de vision à long terme», selon leur association cantonale (ALV). Hier, ils ont remis au Grand Conseil une résolution signée par près de 50 000 personnes. Celle-ci demande, entre autres, le maintien du nombre de leçons par classe et par branche, ainsi que des corrections salariales.

## Exode des enseignants

Car les mauvaises perspectives salariales feraient fuir les jeunes enseignants. «Jusqu'à un cinquième des nouveaux postes sont confiés à

des personnes insuffisamment formées», s'inquiète l'ALV. Pour les enseignants, les économies pèseront négativement sur l'avenir des enfants.

Pascal Furer s'inquiète également pour l'avenir des enfants: «Nous devons impérativement éliminer notre déficit structurel pour que nos enfants n'héritent pas d'une montagne de dettes», déclare-t-il. Il rappelle aussi que «le canton a beaucoup investi dans la formation puisque les dépenses dans ce domaine ont augmenté de 25% ces dix dernières années.»

Nils Soguel estime de son côté que les mécanismes de frein à l'endettement, dont se sont dotés les cantons au tournant du millénaire, sont trop rigides. «Ils obligent les cantons à la rigueur, indépendamment de la situation conjoncturelle», note-t-il.

Selon l'*Aargauer Zeitung*, pendant que la manifestation suivait son cours hier devant le bâtiment du Grand Conseil, l'UDC a annoncé vouloir, en signe de représailles, supprimer la deuxième semaine de vacances à Noël, introduite en 2005. Le débat parlementaire se poursuit le 22 novembre. »

## ZOUG DOIT SE SERRER LA CEINTURE

Le programme d'économies soumis aux Zougois en votation le 27 novembre suscite de vifs commentaires. «Les caisses du canton sont-elles vraiment vides?», doute ainsi un lecteur.

Pour le gouvernement, le paquet, portant sur 40 millions de francs (pour des dépenses actuelles de 1,4 milliard et des recettes de près de 1,3 milliard) est nécessaire pour que les réserves ne soient pas totalement épuisées d'ici quelques années. Le canton affiche des chiffres rouges depuis 2013. Dans la brochure présentant la votation, le Conseil d'Etat explique la situation par la baisse des recettes fiscales, par celle des contributions de la Banque nationale suisse et par la hausse de la contribution cantonale à la péréquation financière fédérale.

Parmi les mesures proposées: le soutien aux écoles privées sera réduit et le nombre d'élèves moyen passera de 18 à 19 par classe. Les onze communes devront en outre s'acquitter d'une contribution de solidarité envers le canton. AG



A Aarau, quelque 8000 personnes, enseignants ou issus d'autres professions, ont symboliquement mis

## NEUCHÂTEL

### CENTRE POUR REQUÉRANTS

La Confédération ouvrira le premier centre spécifique dans le cadre des procédures d'asile accélérées aux Verrières (NE). D'une capacité maximale de 60 personnes, il accueillera les requérants qui perturberaient le fonctionnement des centres fédéraux. La Confédération, le canton et la commune ont signé hier une déclaration d'intention. ATS

## VALAIS

### POLICIER SOUS ENQUÊTE

Le chef de la section information et prévention de la Police cantonale valaisanne Jean-Marie Bornet est sous le coup d'une enquête. La dénonciation porte sur des soupçons d'abus d'autorité. Jean-Marie Bornet est intervenu dans une affaire judiciaire concernant un proche condamné à une peine de prison, a révélé hier *Le Nouvelliste*. ATS

## Les sénateurs gardent le cap

**Prévoyance-vieillesse** » Le bras de fer qui oppose les Chambres fédérales en matière de prévoyance-vieillesse va se poursuivre. La commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats a décidé hier par 8 voix contre 5 de rester fidèle à son concept qui prévoit de compenser la baisse du taux de conversion des avoirs du 2<sup>e</sup> pilier par une augmentation de 70 francs de la rente AVS et une amélioration de la rente de couple. «Cette mesure accroît les chances de succès devant le peuple», affirme le président de la commission Konrad Graber (pdc, LU).

Pas question non plus d'envisager un relèvement automatique de l'âge de référence à 67 ans en cas de dégradation des finances de l'AVS. A l'unanimité, la commission estime qu'il ne faut pas fragiliser la réforme avec cette mesure controversée.

Selon elle, il sera toujours temps d'aborder cette question lors d'une révision ultérieure.

**Par ailleurs**, contrairement au National, la commission ne veut supprimer ni la rente de veuve pour les femmes sans enfant à charge, ni celle pour enfant dont bénéficient les rentiers qui ont encore des enfants à charge. Elle a aussi décidé, mais de justesse seulement, de réduire la déduction de coordination dans le 2<sup>e</sup> pilier pour les petits revenus. «Cette mesure coûte près d'un milliard de francs, mais elle permettra d'améliorer la situation des femmes travaillant à temps partiel et notre modèle reste moins cher que celui du National», note la sénatrice Liliane Maury Pasquier (ps, GE).

Sur tous les autres points, les majorités sont claires. Elles n'ont pas changé depuis le premier passage du projet au

Conseil des Etats où le PDC et le PS ont imposé de conserver leur modèle. Il y a donc tout lieu de penser que le plénum se ralliera aux propositions de sa commission lors de la session de décembre. Au Conseil national, ce sont l'UDC et le PLR qui mènent la danse. Ils exigent une compensation de la réduction du taux de conversion à l'intérieur du deuxième pilier.

On est loin du compromis, mais le temps presse. De part et d'autre, la réforme est jugée indispensable et il est impératif qu'elle soit mise sous toit lors de la session de mars 2017 afin de pouvoir entrer en vigueur en 2018. Cela donne tout juste le temps d'organiser un vote à l'automne 2017 en cas de référendum. L'Union syndicale suisse a déjà annoncé qu'elle arrêterait sa décision à ce sujet le 24 mars 2017. »

CHRISTIANE IMSAND

## La SSR dépose une plainte

**Admeira** » La SSR a déposé une plainte auprès du Tribunal fédéral contre le jugement du Tribunal administratif fédéral (TAF) relatif à Admeira, coentreprise publicitaire entre la SSR, Swisscom et Ringier. Début octobre, le TAF avait jugé que les éditeurs alémaniques disposent d'un droit de recours dans la procédure visant cette société. Ils avaient ainsi admis la qualité de partie de l'association Verband Schweizer Medien.

Ce jugement a un effet préjudiciel et représente de facto un «droit de plainte populaire» pour les diffuseurs média, a communiqué hier la SSR. Si une coopération concerne des activités non concessionnées, la SSR considère qu'elle y a droit, conformément à la loi et pour autant qu'aucune autre entreprise média ne s'en trouve lésée.

Dans son jugement, le TAF «a fixé de nouveaux principes qui ne concernent pas seule-

ment le cas d'espèce (Admeira) mais ont également un effet préjudiciel», estime la SSR, soulignant que dans le cas d'annonces, les entreprises média non directement concernées pourraient fortement retarder les démarches par le biais de moyens procéduraux.

**De plus, ce jugement** «compromet massivement les coopérations futures de la SSR, ce qui va à l'encontre d'une place médiatique suisse forte», déplore la SSR. Convaincue que l'introduction d'un droit de plainte populaire effectif contre ses coopérations entre en contradiction avec la législation, elle a déposé plainte contre le jugement du TAF.

Ce dernier avait renvoyé l'affaire au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), qui doit statuer à nouveau. » ATS

partout en Suisse. Des maîtres d'école ont manifesté en Argovie et fait grève dans le canton de Neuchâtel

# PROFES EN COLÈRE



en scène l'enterrement du secteur de la formation. Keystone

## «MÉTIER EN DANGER»

Selon l'enseignante argovienne Eliane Voser, c'est sa mission ainsi que l'avenir des enfants qui est menacé.

«Après 34 ans d'enseignement, mon enthousiasme pour le métier n'a pas diminué», affirme Eliane Voser, enseignante à l'école primaire de Neuenhof (AG). «Mais les économies mettent en danger notre mission et l'avenir de nos enfants. Le canton d'Argovie était déjà en queue de classement pour le nombre d'heures d'enseignement. Les programmes d'économies successifs ne cessent de détériorer la situation. Les heures d'allemand pour les enfants non germanophones ont déjà été supprimées à l'école enfantine et, si le plan du Conseil d'Etat est accepté, elles le seront à l'école primaire. On économise sur le dos des plus faibles.»

Eliane Voser poursuit son témoignage: «Les nombres minimaux d'élèves

par classe ont déjà été augmentés et de nombreuses offres d'aide et d'encouragement biffées. Le Conseil d'Etat veut aujourd'hui, entre autres, encore supprimer les heures dites «libres», qui sont souvent données dans des demi-classes. Le programme prévoit aussi de supprimer des heures d'allemand, de musique, de dessin géométrique, d'histoire et de géographie.»

Ces mesures rejailissent sur le personnel enseignant. «Ces diminutions d'heures induisent de nouvelles baisses de salaires, déjà gelés depuis plusieurs années. Les jeunes enseignants en formation qui viennent chez moi essaient d'abord de trouver une place de stage dans un autre canton, puisque tous nos voisins ont des salaires plus élevés. Si le nouveau plan d'économies est adopté, Argovie aura des maîtres et des maîtresses de classe travaillant à temps partiel.» >>



AG

## LA GRÈVE EST RECONDUITE À NEUCHÂTEL

Quelque 700 enseignants neuchâtelois étaient en grève hier. Ils ont ainsi voulu manifester leur opposition au projet de grille salariale du Conseil d'Etat qui doit entrer en vigueur en janvier 2017.

Le bras de fer pourrait encore durer. A l'issue d'une assemblée générale hier en fin de journée, les enseignants du Syndicat des services publics (SSP) ont décidé de reconduire le mouvement de grève aujourd'hui. La décision a été prise à une écrasante majorité, a indiqué à l'ATS Claude Grimm, secrétaire syndicale du SSP.

De son côté, le Conseil d'Etat n'entend pas retirer son projet de grille salariale

comme l'exigent le Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois (SAEN) et le SSP. «L'entrée en vigueur de la grille salariale n'est pas négociable», a répété la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti sur les ondes de la RTS. «Ma porte est toujours ouverte», a-t-elle assuré.

Depuis plusieurs mois, la situation n'a cessé de se tendre. Les syndicats attendent du gouvernement qu'il entame de nouvelles négociations. «On ne lâchera pas, on ira jusqu'au bout», a déclaré le coprésident de la section enseignants du SSP région Neuchâtel, Michel Gindrat. ATS

PUBLICITÉ

**-20%**  
sur tous les mélanges à fondue et fromages à raclette

Donnez la joie.  
Cette semaine, achetez des clémentines et 100% de la vente sera reversée à Medair pour lutter contre la malnutrition.

Fendant  
Cave St-Georges  
VS AOC 2015

**45.-** 6x75 cl  
~~54.-~~

**5.-** 2.3 kg

Clémentines d'Espagne, pitouf

**9.90** kg  
~~14.90~~

Filet de poulet frais de Hongrie, env. 1 kg

**ALIGRO**  
Matran • Sion Chavannes-Renens • Genève

Offre valable jusqu'au samedi 12 novembre